

LE JOURNAL



N° 23
octobre 2021

de la commune de Saint-Martin

Edito

Écrire Le Journal de notre commune, c'est (deux fois par année) :

- réunir un petit groupe de personnes d'horizons et d'âges très divers
- mettre ensemble des idées et propositions de sujets
- aller à la cueillette des informations
- s'attabler – en tant qu'amateurs et en toute simplicité – à poser sur la feuille (ou, de nos jours, plutôt sur l'ordinateur !) le résumé des informations que nous avons glânées
- rassembler tous les textes dans les temps (pas facile...)
- trouver des annonceurs
- faire une première correction des textes bruts
- faire une première mise en page des textes
- écrire un édito
- compléter et finaliser la mise en page
- faire une (en général par plusieurs personnes) relecture pour dénicher les dernières « coquilles »
- faire imprimer à 500 exemplaires
- remplir le formulaire et aller déposer le tout à La Poste
- trouver le nouveau numéro dans sa boîte aux lettres dans les 10 jours qui suivent



Découvrir Le Journal de notre commune, c'est :

- lire des sujets très variés
- apprendre peut-être des choses qu'on ignorait au sujet de notre commune (ou de la région)
- se rendre compte de l'éclectisme des activités des personnes qui nous entourent
- lire l'abondance des manifestations et le plaisir qu'ont les gens de se rencontrer
- se rendre compte de la multitude d'associations prêtes à venir en aide à autrui ou à proposer des activités/rencontres conviviales

L'édition n°23, c'est :

- les visages du Conseil communal pour la nouvelle législature
- notre place dans le hit-parade de la production photovoltaïque suisse
- les employés communaux « entrant » et « sortant »
- le clocher de l'église et son coq
- nos jeunes solistes en concours
- l'amour du bois par Dédé Vial
- la récolte du fourrage dans nos prés verts
- quelques notes communales
- un épisode de notre feuilleton en patois
- du nouveau sur les tourbières de Fiaugères

Bonne lecture !

CF



Nouvelle législature

Chères lectrices, chers lecteurs de notre Journal,

Suite à l'élection communale du mois de mars dernier, l'ensemble du Conseil communal remercie les électrices et électeurs de notre Commune pour le renouvellement de notre mandat au sein du Conseil communal de Saint-Martin.



Je profite de cette occasion pour remercier tous mes collègues pour leur engagement tout au long de l'année et les responsabilités qu'ils assument avec grande satisfaction.

Pour cette nouvelle législature, le changement est plutôt du côté de l'administration. Suite au départ de Mme Florence Genoud Bailat, le Conseil communal a nommé Mme Rosine Menoud responsable de l'administration communale et secrétaire principale de notre Commune de Saint-Martin FR. Mme Carole Savoy garde sa fonction de caissière communale, Mme Dominique Delmonaco devient préposée au contrôle des habitants, secrétaire des établissements scolaires de Saint-Martin et de Le Flon ainsi que secrétaire de l'accueil extrascolaire « Les P'tits Martiflon ». Suite à la mise au concours d'un poste complémentaire, le Conseil communal a nommé Mme Sylvie Maillard comme secrétaire-collaboratrice administrative, responsable des constructions et autres mandats.

Autre changement : l'ensemble de l'administration communale a déménagé et s'est installé dans l'ancien bureau postal (bâtiment salle polyvalente). Cela permet d'avoir une meilleure collaboration, de faciliter les échanges et la formation au sein du personnel administratif. L'ancien bureau communal est devenu la salle du Conseil communal où se déroulent les séances du mardi soir.

C'est une continuité plus qu'un changement puisque les mêmes personnes poursuivent leur mandat avec les mêmes dicastères. Et pour rappel, je me permets de vous donner la configuration du Conseil communal pour cette législature 2021-2026 :

(sur la photo de gauche à droite)

- **Yves Currat** : Environnement : adduction d'eau, protection des eaux, endiguements, ordures ménagères, déchèterie
- **Cédric Borer** : Enseignement, formation, culture, loisirs, petite enfance, transports
- **Ursula Hugli, vice-Syndique** : Aménagement du territoire, constructions
- **Sandra Gothuey** : Santé, affaires sociales, justice, militaire
- **Pascal Delessert** : Routes, cimetière, feu
- **Georges-Henri Débois** : Finances et impôts
- **Gérard Buchs, Syndic** : Administration communale, forêts, agriculture, bâtiment communaux, personnel technique, protection civile

Ces petits changements sont très appréciés et font la grande satisfaction de l'ensemble du personnel.

Je peux vous garantir que le Conseil communal dans son ensemble remplira son mandat pour cette nouvelle législature au plus près de sa conscience et à la satisfaction du plus grand nombre de nos citoyennes et citoyens.

Nous poursuivons la gestion et le développement de notre Commune en nous assurant de maintenir notre qualité de vie et surtout notre cote fiscale que nous défendons depuis la fusion au 1^{er} janvier 2004 ; ceci malgré les lourds investissements au niveau du district pour lesquels nous devons assumer notre part.

Je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous témoignez envers l'ensemble de vos autorités communales.

Je vous rappelle que l'état sanitaire dans lequel nous vivons depuis une année et demie est encore bien précaire et pas suffisamment satisfaisant pour relâcher les protections, les gestes barrières, la désinfection des mains et c'est pourquoi je vous demande de respecter les consignes cantonales et fédérales. Ceci pour le bien et la protection de l'ensemble de notre population.

Gérard Buchs, Syndic

Objectifs 2050 – Actions locales pour le climat



Les gouvernements du monde entier ont pris conscience du réchauffement climatique et de ses conséquences. Toutefois la lourdeur des administrations fait que les actions réelles ne sont pas encore ressenties au niveau de la population. Il faut donc que des initiatives locales se mettent en place plus rapidement, soient publiées et leurs effets gérés périodiquement.

Installation de panneaux photovoltaïques

Le photovoltaïque est la technologie clé pour un approvisionnement énergétique sans CO₂ en Suisse par rapport à l'éolien qui peine à s'implanter en raison des nuisances et de la topologie du pays.

Les toits et les façades des bâtiments, bien adaptés, ont à eux seuls le potentiel de produire 67 TWh d'électricité par an, soit plus que les centrales hydroélectriques et nucléaires réunies. Comme cette énergie est produite de jour et par beau temps il a été nécessaire de développer des moyens de la stocker, une des techniques consistant à l'utiliser pour pomper l'eau et remplir les barrages. Cette technique est déjà en place. Les plus grandes installations sont à Veytaux entre le lac de l'Hongrin et le lac Léman, à Linth-Limmern dans le canton de Glaris entre le Mutsee et le Limmernsee et à Nant de Drance en Valais entre les lacs de Vieux Emosson et d'Emosson.

Cela permet de turbiner plusieurs fois le volume d'eau des barrages au gré des besoins et de façon presque instantanée puisque le processus d'inversion dure moins de 10 minutes.

Dans notre village qui bénéficie d'un bon ensoleillement, le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques est en cours. Selon une statistique nationale, qui prend en compte les installations en service au 31.01.2021 nous avons déjà couvert 3,7 % des surfaces potentielles du village soit légèrement en dessous de la moyenne fribourgeoise :

Pays	Suisse	3.4 %
Canton	Fribourg	4.1 %
District	Veveyse	4.9 %
Commune	St-Martin	3.7 %

Ces chiffres seront présentés annuellement afin de montrer l'évolution.

Encourageons-nous !

DC

Source : <https://www.vese.ch/fr/pvpower/>

20 années au service de la commune



« Quand la météo annonçait de la neige, je me réveillais plusieurs fois par nuit pour vérifier où ça en était. »

Tous les enfants qui ont fait leurs classes à l'école de Saint-Martin connaissent Gisèle. C'est elle qui tous les soirs nettoie les salles de classe, les couloirs et les abords de l'école. « Même si c'est chaque jour le même travail, ce n'est jamais pareil ; il y a de nouveaux dessins accrochés, des écrits sur les tableaux comme les exercices de maths. » explique-t-elle. L'entretien du bâtiment communal et plus particulièrement de la salle polyvalente nécessite aussi un investissement important. Même si lors de fêtes ou d'activités diverses, c'est aux organisateurs de veiller au bon déroulement de celui-ci, Gisèle et Jean-Louis ne rechignaient jamais à donner coups de main et conseils. Gisèle sourit en évoquant son souci de la propreté qui lui a valu une certaine réputation et précise que ses consignes sont « qu'à Saint-Martin c'est comme ça et pas autrement. » Et puis il y a ces innombrables petites choses qui nous rendent la vie plus facile et que l'on sous-estime souvent, comme les toilettes publiques. Saint-Martin est d'ailleurs l'une des rares communes de la Veveysse à en posséder et Gisèle tenait particulièrement à ce qu'elles soient toujours propres « surtout le dimanche avant la messe. »

Si à Saint-Martin tout le monde ne connaît pas Gisèle et Jean-Louis Aebischer, chacun a assurément déjà aperçu leurs silhouettes affairées qui veillaient, par tous les temps, à l'entretien de nos espaces communaux.

Le premier novembre prochain, Gisèle et Jean-Louis auraient fêté leurs 20 ans au service de la commune si ce fichu virus qui bouleverse la planète entière ne s'était pas attaqué aux poumons fragiles de Jean-Louis, l'obligeant à arrêter ce métier qu'il affectionnait. « Ce que j'aimais dans ce métier, c'est sa diversité ; il n'y avait pas de routine, et surtout il y avait de nombreux contacts avec la population. » explique-t-il. En effet, en tant qu'employé communal autant la quantité que la variété de travail sont importants. Gisèle et Jean-Louis se partageaient un poste à 135%, consistant à l'entretien de tous les espaces extérieurs de la commune et à celui des bâtiments communaux. « Nous avons toujours partagé notre travail selon ce qu'il y avait à faire. » précise Gisèle. Et ceux qui les côtoient savent que leur

investissement allait bien souvent au-delà des heures comptables !

Depuis la fusion des trois communes, le territoire du village est devenu bien vaste. Dès lors l'entretien des espaces extérieurs ne se limite pas aux alentours de la salle communale, de l'école et du terrain de sport mais comprend aussi le cimetière, le terrain de pique-nique et la cabane du hibou au parcours Vita, la place de la fusion, les grilles des routes à déboucher, etc. « Ma hantise c'était les tempêtes de pluie ou de neige ; les grilles se bouchaient vite et je craignais les inondations. » Avant l'hiver il s'agissait de planter plus d'un millier de piquets à neige le long de toutes les routes de la commune, longtemps à la seule force des bras. Lors des chutes de neige, il faut débayer les abords de l'école, les parkings et la place pour les rendre accessibles à tous. Et si le chasse-neige ouvre la route cantonale, c'est à Jean-Louis avec son inséparable « Pony » orange (son engin muni d'une lame mobile) de débayer les trottoirs encombrés.

Les habitants de Saint-Martin sont reconnaissants à Gisèle et Jean-Louis pour leur engagement au service de la commune et les remercient pour leur gentillesse et leur disponibilité tout au long de ces années.

Dorénavant Gisèle seule continue d'œuvrer à l'entretien de l'école. Jean-Louis récupère doucement de sa maladie et espère une greffe qui pourrait lui changer la vie. Quant aux gros travaux d'extérieurs c'est désormais Stéphane Rüfenacht qui s'en occupe et nous allons faire sa connaissance à la page suivante.

Le nouvel employé communal

Stéphane Rüfenacht, sa compagne Alexandra et leur petite fille Lilly habitent depuis quelques années à Fiaugères. Ainsi lorsque Stéphane découvre que le poste d'employé communal à Saint-Martin est vacant, il se dit que ce serait l'occasion de se rapprocher de son lieu de vie. Jusqu'alors il effectuait de nombreux kilomètres pour rejoindre sa place de travail dans les vignes pour une entreprise viticole des bords du Léman. C'est aussi dire que le travail en extérieur quelle que soit la météo ne lui fait pas peur !

Stéphane a donc débuté comme employé communal à Saint-Martin le 1^{er} décembre 2020 et l'hiver neigeux que nous avons eu l'a immédiatement plongé au cœur du métier. « Heureusement, ils ont été nombreux, Gisèle, Jean-Louis, Guy, Charly, Gérard et les autres à m'aider et m'accompagner dans mes débuts » explique-t-il. Depuis une année, il a eu la possibilité de découvrir pratiquement toutes les tâches qu'exige un tel emploi : de l'accrochage des décorations de Noël au déblaiement de la neige, de la taille des arbres au nettoyage des salles, etc. Il a également arpenté les 38 kilomètres de routes communales que ce soit pour ôter les piquets à neige, déboucher les gargouilles ou vérifier les bornes hydrantes.

« Ce que j'aime dans ce travail c'est que je suis indépendant, chaque jour est différent et je peux m'organiser comme je veux. » De plus depuis peu, il peut compter sur un véhicule flambant neuf aux armoiries de la commune. Très bricoleur, Stéphane a aménagé la fourgonnette de façon à avoir toujours sous la main le matériel nécessaire aux travaux du jour. Il a également organisé l'atelier communal de telle sorte qu'il dispose d'un bureau pour recevoir les représentants, d'un petit local de rangement où il a minutieusement trié et rangé tout le matériel disponible. « J'aimerais aussi faire un catalogue du matériel pour que les sociétés ou les usagers de la salle polyvalente sachent ce qu'il y a à disposition. » Dans le grand hall de l'atelier largement éclairé (mais peu chauffé) le tracteur peut être garé, les établis sont agencés de façon efficace, tout est scrupuleusement à sa place. Stéphane regorge d'entrain et d'idées pour optimiser son travail.

« Ce qui me manque un petit peu, c'est qu'avec ce Covid, il n'y a pas de location de salle et moi j'aime bien rencontrer les gens. Au niveau de la population j'ai été super bien accueilli, ça fait plaisir. » Nous souhaitons donc à Stéphane de passer aussi de longues et heureuses années au service de la commune et de ses habitants.

CS



6 ● LE SAINT-MARTIN D'HIER

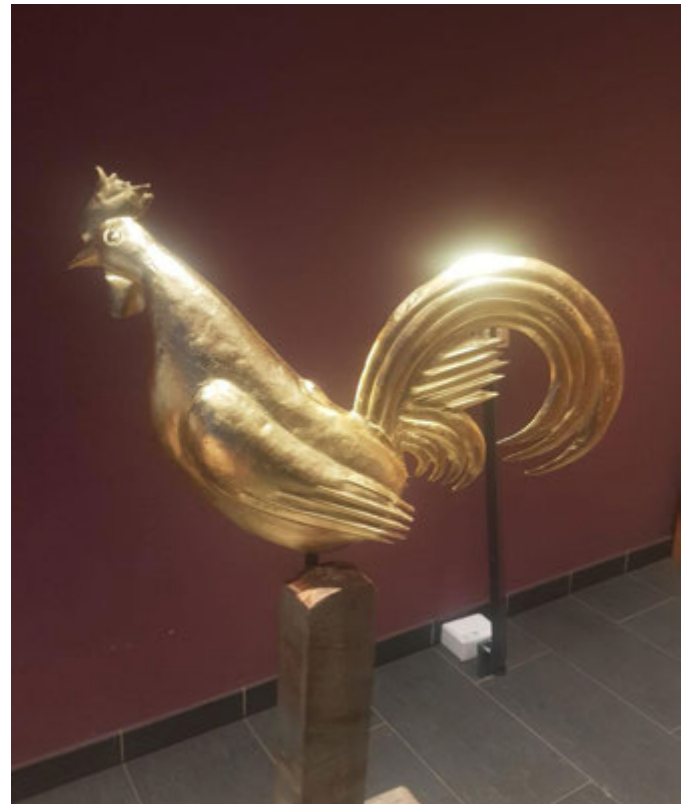
Le coq de l'église a fait peau neuve

Le 1^{er} mars 2020, la foudre s'abattait sur le clocher de l'église de Saint-Martin. Si les premiers intervenants sur les lieux ont été les pompiers, c'est tout un travail de restauration qui a dû être réalisé par la suite.

La construction de l'église de Saint-Martin a débuté en 1858. L'ouvrage de style néogothique a été réalisé d'après les plans du Chanoine Poncet d'Annecy. Ce sont principalement les habitants du village qui ont participé à l'ouvrage, non sans peine, utilisant des matériaux locaux, tels que le bois, le sable et la molasse. En 1862, l'église de Saint-Martin est consacrée par Mgr Etienne Marilley.

Le clocher abrite 5 cloches, signées Guillet de Lyon. Ces dernières ont été livrées l'année même de la consécration et font sonner dans les alentours un do, un ré, deux fa et un sol.

La croix qui culmine au sommet du clocher a quant à elle été réalisée par Xavier Badoud en « l'an de paix de la terrible guerre entre Napoléon III, empereur des Français, et Guillaume I, roi de Prusse. » (1871). Xavier Badoud était maréchal-serrurier à Ursy. Il a aussi réalisé de tels ouvrages pour les églises d'Ursy, de Promasens et de Châtonnaye.



Première restauration

Perché à 42 mètres, le coq doré a subi l'outrage du temps au gré des orages et des tempêtes, à quoi s'ajoutent les impacts de balles tirées par quelques plaisantins. À la suite d'un violent orage durant le mois de février 1990, le coq perd tout son panache se retrouvant la queue pendouillante et doit à nouveau être restauré. C'est André Bonzon, de La Joux, qui s'occupe de redonner de l'éclat au volatile. Lors de cette intervention, la queue de l'animal est remplacée, les impacts de balles rebouchés et la surface entièrement redorée.

Seconde restauration

Le 1^{er} mars 2020, il est 20h30 lorsque la foudre s'abat sur le clocher et que la flèche prend feu. Les pompiers sont rapidement alertés. Interviennent alors le CSPI le Flon/Saint-Martin, les Centres de renfort de Châtel-St-Denis et de Bulle ainsi que le Service de sauvetage de protection de Lausanne. Le feu peut être circonscrit, mais la flèche est très instable et doit être démontée.

Pour la flèche en elle-même, Gérald Jaquier a pris soin de remettre à neuf la charpente et Bertrand Blanc s'est occupé de la ferblanterie. Le coq et la croix ont quant à eux été remis aux bons soins du fils d'André Bonzon, Daniel Bonzon. Ce dernier, aidé de son fils Dylan, a œuvré pour décaisser la boule, boucher les trous restants et redorer complètement le coq. La croix a été remplacée à l'aide d'un hélicoptère et le coq a pu retrouver son perchoir et veiller à nouveau sur les habitants de Saint-Martin.

Sophie Braillard



Administration communale

Place du Village 3
Case postale 4
1609 Saint-Martin
Tél. 021.907.88.73
Fax 021.907.72.64
e-mail : commune@saint-martin-fr.ch

Horaire du secrétariat communal

lundi : 14h00 à 17h00
jeudi : 09h00 à 11h30
14h00 à 18h30

Horaire de la caisse communale

mardi : 15h00 à 18h00

L'équipe rédactionnelle :

Cédric Borer (CBO)
Maxime Braillard (MB)
Daniel Currat (DC)
Charlotte Fisler (CF)
Sylvie Maillard (SM)
Christine Simac (CS)

Ce journal est avant tout le vôtre.

Nous attendons vos réactions, vos commentaires et suggestions mais surtout aussi vos contributions diverses pour les numéros suivants !
Donnez-nous des idées de sujet ou de rubrique, des filons, des noms de personnes à qui nous adresser et qui sait : écrivez vous-même un article !

Rien n'est impossible... Tout est à faire !

journal@saint-martin-fr.ch

Institut de Beauté
Onglerie
"ToP HarmoniE"



Mireille Favre
 Esthéticienne & styliste onguilaire

Rue des Courtes Poses 32
 1609 St-Martin

GUINOT



☎ 079 776 89 33

menuiserie ■
 agencement

Maillard

& fils SA

cuisines
 salles de bain

fenêtres
 parquets



Rte du Village 33
 1609 Besencens

Tél. 021 907 77 81
www.menuiserie-maillard.ch

Gremaud

coiffure féminin & masculin

Route de Palézieux 6
 1610 Oron-la-Ville
 Tél. 021 907 71 48
www.coiffure-gremaud.ch

Notre
 + Fromagerie Tea-Room



à Semsales

Manu Pillier - 026 918 54 15

Dès le début de l'année 2022,
 on traverse la route pour vous accueillir
 dans nos nouveaux locaux plus spacieux,
 avec un horaire et un assortiment élargis.

Par contre notre devise restera la même :

« *faire le maximum pour que le client
 qui entre chez nous reparte content* ».

Le personnel, Loïc et Manu



Les sociétaires Raiffeisen
 profitent d'avantages exclusifs

Découvrez tous les avantages du sociétariat sur
www.raiffeisen.ch/societariat

RAIFFEISEN

Concours des solistes et petits ensembles 2021

Suite aux conditions sanitaires et au vu de la complexité voire de l'impossibilité d'organiser des événements, de nombreuses sociétés villageoises ont été contraintes d'annuler leurs manifestations. Concerts, lotos, giron n'ont donc pas été au rendez-vous. La Fanfare l'Avenir de Saint-Martin n'a pas échappé à la règle et la Fête des musiques de la Veveyse, initialement prévue en mai 2021, a donc logiquement été reportée. Cependant, la société n'a pas baissé les bras et s'est retroussée les manches pour maintenir le traditionnel Concours des solistes et des petits ensembles du Giron des musiques de la Veveyse, sur demande du Giron.

Ce concours a en général lieu chaque année et est organisé en parallèle à la Fête des musiques du Giron de la Veveyse qui regroupe les sociétés de musique fribourgeoises et vaudoises de la région. Principalement ouvert aux jeunes solistes des différentes sociétés, il accueille aussi de nombreux groupes de tous âges et sert entre autres de qualification pour la finale vaudoise des solistes. Mais surtout, il permet à nos jeunes de présenter leur travail et leur talent.

C'est ainsi que plusieurs dizaines de jeunes musiciens de la région ont débarqué à Saint-Martin avec leur instrument et leurs partitions. La cuvée 2021 s'est même révélée excellente avec un nombre de participants particulièrement réjouissant. Au total, 91 musiciens se sont produits lors de ce concours, dont



Photo : Didier Grand



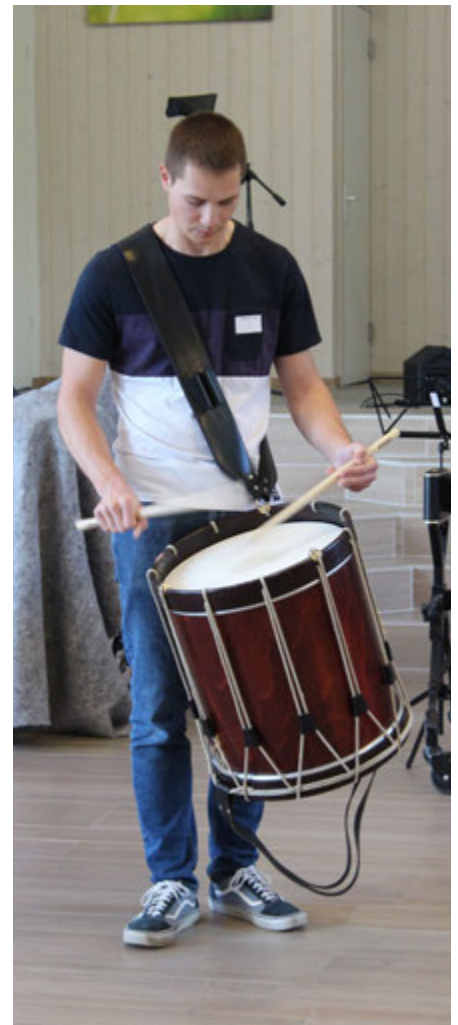
Romain Rouiller

Photo : Didier Grand

65 en solo et 7 groupes. Souffleurs, percussionnistes ou tambours, un à un, ils se sont produits devant un jury de qualité composé de musiciens professionnels: Sooa Chung (bois), Eric Rey (cuivre), Romain Kuonen (percussions) et Dominique Magnin (tambour). Preuve de la qualité musicale produite, les délibérations ont pris du temps afin de désigner les 7 finalistes. C'est finalement Alexandre Currat au tambour (Fanfare de Porsel – L'Echo des Bois) qui a remporté cette édition. A noter encore la brillante participation de Romain Rouiller (baryton) pour la Fanfare de Saint-Martin.

Le concours fut une réussite. Malgré les contraintes liées à l'organisation, à cause desquelles le concours s'est d'ailleurs déroulé à huis-clos, la Fanfare tire un bilan positif de l'évènement. Le nombre de participants ainsi que le sourire et la bonne humeur de ces jeunes musiciens sont la preuve de l'importance de soutenir et de motiver notre relève.

A bientôt pour de nouvelles aventures musicales !



Alexandre Currat

MB

Photo : Sophie Braillard

Dédé Vial

Son œil s'allume quand il parle de la noble matière qu'est le bois. On peut dire que cette passion était familiale, chez les Vial : son grand-père déjà, Joseph Vial de Besencens, en avait fait son travail de prédilection. C'est ainsi que Dédé (André Vial à la ville) est lui-même devenu menuisier, tout comme son propre frère.

Après une vie consacrée à cette profession, il peut enfin en tant que fraîchement retraité, se consacrer à ce plaisir comme il veut et quand bon lui semble.

C'est l'heureuse initiative du premier petit « Marché de Noël » de Saint-Martin qui m'a permis de découvrir les réalisations d'André Vial.

Et quand on le retrouve devant son tour à bois, dans le minuscule local qui lui tient lieu d'atelier, il fait plaisir à voir. Il raconte sa passion, la technique du tournage pour lequel il a autrefois suivi un cours. A nos pieds, comme chez le coiffeur, une chevelure de bois tombée en tas en-dessous de la machine. Autour de nous, des morceaux de bois en attente :

bois bien de « chez nous », d'érable, de frêne, d'if ou de hêtre, ou des plus « nobles » chêne et noyer. Des bois précieux, bois de rose, palissandre, ou amarante ou encore plus exotiques... qui a déjà entendu les noms de cocobolo ou zebrano ?

Chaque essence a bien sûr ses propres caractéristiques, ses veines, ses couleurs, sa senteur qui se dégage quand la gouge la creuse sur le tour. Serez-vous étonnés d'apprendre que l'olivier y devient gras et dégage un parfum d'olive ? petit





traitement de beauté pour les mains au passage...

Le petit tour à bois permet à Dédé de créer des objets jusqu'à 30 cm de diamètre et les bois utilisés doivent être durs. Les bois précieux sont préférés pour leur rareté et leur beauté. Mais leur distribution très contrôlée en rend l'achat de plus en plus difficile. De plus, impossible de vraiment répercuter le prix d'un tel bois (~ 60.-/kg au comptoir du bois de Prilly) et le temps de travail effectif, sur le prix de vente du petit stylo... C'est là que le plaisir de la fabrication de l'objet et du travail du bois prend tout son sens. On ne fait pas ce genre d'artisanat pour s'enrichir !

André veut d'ailleurs bien se considérer comme un artisan, mais pas comme un artiste. On **naît** artiste, dit-il. Il trouve ainsi de l'inspiration sur You-Tube, mais développe aussi des techniques personnelles comme celle de l'utilisation de l'étain pour agrémenter les fissures naturelles du bois dans les objets fabriqués.

Nous nous réjouissons de pouvoir à nouveau admirer ses stylos, boîtes à bijoux, plats à fruits dans un prochain Marché de Noël... Qui sait ?

CF



Faire les foins !

Chaque année, à l'arrivée des beaux jours, c'est le branle-bas de combat dans nos campagnes. L'herbe pousse, il faut faucher ! Après des semaines d'impatience, les faucheuses et rotatives s'enclenchent et la récolte des fourrages peut commencer. Même si ces travaux rythment la belle saison des agriculteurs depuis des siècles, nombreux sont les « non-initiés » à rester perplexes devant ce fabuleux ballet. Pourquoi tant de travail pour de l'herbe ? Que font ces gros marshmallows blancs dans les prés ?

Dans nos régions, l'élevage revêt une grande importance. Il faut dire que le climat et la topographie ne sont pas des plus favorables aux grandes cultures. Dès lors, les pâturages et les prairies restent le moyen le plus avantageux pour mettre en valeur les terres agricoles. C'est donc en toute logique que l'élevage et particulièrement la production laitière se sont imposés. Faire les foins est ainsi primordial afin de nourrir le bétail l'hiver quand l'herbe ne pousse plus, et la quantité ainsi que la qualité de la récolte impacteront directement la production laitière durant l'année.

La quantité et la qualité, justement. C'est là le difficile équilibre que chaque agriculteur recherche durant toute la saison, afin de répondre aux besoins de son bétail. En effet, plus l'herbe grandit plus sa qualité diminue, mais aussi son appétence. Ainsi faucher tôt permet de garantir une excellente qualité du fourrage, cependant la récolte est moindre. A l'inverse, le fourrage va perdre en qualité au fur et à mesure que l'herbe pousse et vieillit. Ce phénomène est particulièrement marqué lors de la première coupe au printemps : les graminées

« montent » c'est-à-dire qu'elles forment les tiges supportant les épis. C'est cette même tige, pauvre en nutriments, qui va faire baisser la qualité du foin, d'autant plus qu'à cette période l'herbe grandit vite et ses caractéristiques changent de jour en jour. Fauché trop tard, le foin devient « dur », les bêtes n'en raffolent pas. C'est donc les feuilles, tendres et riches, qui font le bonheur du bétail. Le stade de l'herbe au moment de la récolte joue ainsi un rôle important. De plus, on différenciera la première coupe, les foins, des suivantes, les regains. La première coupe a lieu au moment où les graminées forment une tige, diminuant de facto la qualité du fourrage mais garantissant une belle récolte. Lors de la suite de la saison, elles ne forment plus que des feuilles, riches comme évoqué plus haut. Les regains présentent donc une meilleure qualité.

La composition des prairies a une influence directe sur le fourrage final. Une prairie fauchée 3-4 fois par année, avec la fumure qui s'ensuit, offrira des fourrages de qualité supérieure et en bonne quantité. On y retrouvera entre autres les graminées telles que le raygrass anglais, du trèfle, du pâturin des prés ou du vulpin. A l'inverse, des prairies extensives ou peu intensives proposeront des plantes moins intéressantes pour la production fourragère, mais une diversité plus élevée : fromental, marguerite, sauge, etc. Ces dernières sont favorisées par une fumure et un nombre d'utilisation réduits. Un pré n'est ainsi pas égal à un pré. Tout l'art de la production fourragère réside donc dans une gestion de la fauche équilibrée et de la fumure selon la composition de la prairie et selon son utilité : pâturage, prairie de fauche, surface extensive ou intensive.

Photo : Christine Simac





Photos : Maxime Braillard



Faucher c'est bien beau, encore faut-il pouvoir stocker le fourrage sans que sa qualité ne se détériore. On différenciera deux modes principaux de conservation : les fourrages secs et les fourrages ensilés. Une fois séchée, l'herbe peut se conserver sans problème. Le taux d'humidité étant bas, le fourrage ne pourrit pas. L'herbe est alors séchée directement au sol. Il faut cependant la retourner et l'aérer régulièrement à l'aide d'une pirouette ou faneuse afin de garantir un séchage rapide et homogène. Chaque intervention a par contre tendance à briser les feuilles sèches et cassantes, menant à des pertes de qualités. Afin de limiter ces problèmes, il est possible d'utiliser des séchoirs en grange, permettant de ramasser des fourrages pas tout à fait secs.

L'ensilage vise les mêmes objectifs de conservation mais de manière totalement différente. Plutôt qu'un faible taux d'humidité, on recherchera une conservation anaérobique, c'est-à-dire sans oxygène. Le fourrage, encore humide, est stocké dans un environnement sans oxygène, soit en l'enrubannant à l'aide d'un plastique

(les fameux « marshmallows »), soit dans des silos-tours ou des silos-tranchées. Cet environnement va favoriser certaines bactéries anaérobiques qui vont donc consommer les sucres des plantes puis les transformer en acide lactique. Le pH descend et les conditions deviennent inadéquates pour de nombreux micro-organismes. Une fois un certain pH atteint, l'ensilage est dit stable et ne se décompose pas. C'est par ailleurs ce même procédé, connu depuis des siècles, qui est utilisé lors de la préparation de la choucroute. Ensiler permet de ramasser plus rapidement, ce qui limite le temps au pré ainsi que les pertes. Cependant, ce mode de conservation n'est pas compatible avec le cahier des charges de certains fromages à pâte dure comme le Gruyère ou le Vacherin fribourgeois. En effet, le risque de contamination du lait par des butyriques, autre acide formé lors de la conservation, est plus élevé et a pour conséquence de faire gonfler les fromages, qui ne sont alors plus consommables.

On l'aura compris, du pré à la crèche, la récolte des fourrages n'est pas de tout repos. Elle commence avant même la fauche et dépend de nombreux facteurs. Sans compter la météo qui ne se gêne pas de jouer quelques mauvais tours à nos agriculteurs.



Photo : Maxime Braillard

MB

Stades de développement des graminées :

Illustration : Agridea

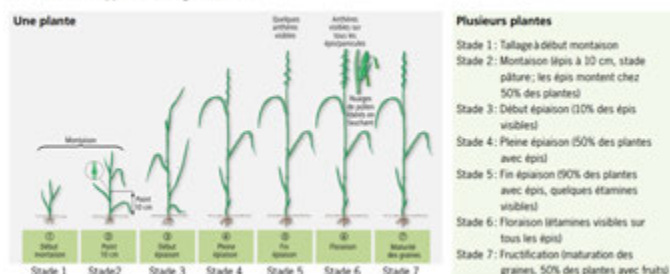


Photo : Christine Simac

Assemblée communale du 30.03.2021

Compte de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement se soldent par un excédent de revenus de CHF 50'926.95 et au niveau des investissements d'un excédent de charges de CHF 1'108.49.

Modification de statuts

La modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne et de la Veveysse) a été acceptée.

Assemblée communale du 18.05.2021

Nomination des commissions

Les citoyens ont élu les membres des commissions suivantes pour la nouvelle législature 2021-2026 : Commission financière, Commission d'aménagement et d'énergie, Commission des naturalisations.

Les membres des différentes commissions et organes ci-dessous ont préalablement été élus par le Conseil communal : Commission locale du feu, Commission des eaux et de l'épuration, Commission du cimetière, Commission agricole, Bureau électoral, Groupe de travail « Le Journal »

Composition des différentes commissions et organes : <http://www.saint-martin-fr.ch/commissions-communales/>

Le Conseil communal remercie chaleureusement toutes ces personnes pour leur engagement.

Règlement des finances

Conformément à la loi sur les finances communales du 22 mars 2018, le Conseil communal a élaboré son propre règlement des finances. Le passage au modèle comptable MCH2 imposé par l'Etat de Fribourg à toutes ses communes oblige la commune à le soumettre pour approbation. Ce règlement a été approuvé par l'assemblée.

Les procès-verbaux des assemblées communales sont consultables en tout temps sur le site de la commune : <http://www.saint-martin-fr.ch/assemblees-communales/>

Infos diverses

Sécurité routière sur les routes communales

Depuis mi-mars, les deux radars pédagogiques acquis par la commune sont déplacés sur les routes communales toutes les 2-3 semaines. Ces radars permettent de répertorier la vitesse et donnent des statistiques sur le nombre de passages de véhicules et les horaires. Elles servent à étayer les demandes du Conseil communal auprès du Service des ponts et chaussées. Un exemple, le marquage du passage pour piétons à la route de la Prela.

Durant ce printemps, trois contrôles officiels de vitesse ont été effectués à des endroits différents pendant les tranches horaires de 6h45 à 9h00 et 17h00 à 18h30. La Police a constaté peu d'excès, seules quelques amendes ont été délivrées. Néanmoins ces résultats ne contredisent pas le fait qu'une vitesse adaptée est synonyme de sécurité pour tous.

Administration communale

Mme Florence Genoud Bailat a démissionné de son poste de Secrétaire communale avec effet au 31 juillet 2021 après plus de 21 ans passés à la commune. Suite à son départ, Mme Rosine Menoud reprend la fonction de Secrétaire communale en lieu et place du contrôle des habitants qui se voit confié à Mme Dominique Delmonaco en sus du secrétariat école/AES. Cette réorganisation voit l'arrivée de Mme Sylvie Maillard qui a pour tâche de s'occuper des constructions. Mme Carole Savoy pour sa part conserve le poste de Caissière communale. Le conseil communal souhaite une bonne suite professionnelle à Mme Florence Genoud Bailat et la bienvenue à Mme Sylvie Maillard.



Le livre historique sur Saint-Martin FR est en vente à l'administration communale au prix de CHF 70.- Possibilité d'envoi avec frais de ports en plus



Méli è Pankouè – 6^e épisode

Nous vous présentons ici le cinquième épisode d'un texte de Jean Risse.

Jean Risse a écrit cette « histoire » dans les années vingt. Il est un peu notre Rabelais fribourgeois et son écriture est assez leste. Néanmoins son style et son vocabulaire seront utiles à ceux qui désirent apprendre un patois de ce temps-là. Les tournures de phrases sont correctes et les expressions justes. Ce n'est pas (encore) du français traduit !

La traduction a été effectuée mot à mot, ce qui est naturellement au détriment du bon français, mais facilite la compréhension de cette histoire rocambolesque.

Bonne lecture! Anne Marie Yerly

Du ke l'a j'ou yu le pantè a Méli ke chè brinotâvè dèvan le dyintsè, kemin po l'i dre ouna mache dè bon j'afère ; Pankouè ch'è pâ-mé chintu dè dzouyo.

L'a veri outoua de la méjon in tsantin è in chubytin. L'a lulâ « Lè fyiè a Kolin » bin tan fêrmo è bin tan poutamin ke ti lè tsin dè Taraban chè chon betâ a dzapâ duvè j'arè dè tin. « Ora (ke chè de intrè li) chu tsejê yô ke mè fayê. Inke chin ke l'è d'ithre on bi l'omo, è d'avê dou bin ou chèlà. L'è pâ jelâ grantin, rintyè dè mè mothrâ, la grahyiàja l'è j'ou gayâ benéje. È por mè...ch'u in ètha dè kontintâ cht'a dzeniyèta ! »

Pankouè l'a moujâ bin fére dè pâ tru chè prèchâ d'alâ trovâ cha dàthe. L'a atindu tantyè ou choua de la né por alâ chorèprendre cha Méli...din chon yi, ou pèyo dèchu, in katson de la dona !

L'è vinyè to dè dà, l'a achoroyi on bokon, l'a yu la fenithra ourâye, l'a apoyi oun'ètyila doulon de la ramire, è inke-le hô, din la tsanbrèta a la brechàla.

Méli, kan l'a apèchu chon genèfle din chon pèyo, l'y a pâ bayi l'iji dè rigenâ grantin. L'y a teri ouna potâye ke l'a richkâ dè le fotre bâ ou dèchu di j'ègrâ, puthe adon, on kou dè pi ou ku dinche bin adjuchtâ ke le pouro li, a katro, chè trovâ avô ou pouértso. Djuchto kemin chè rèlèvâvè, la dona chô, ouna tsandêlèta a la man. I di a Pankouè : « Tyè diâbyo fédè-vo pé chiâtre ? Vo vo j'ithè achurâ fê a èkâre pa la fyièta ! »

« N'è rin, n'è rin, ke fâ Pankouè, volé kan-mimo vinyi avô ! »

Po bin dre, ch'irè pâ j'ou prèchâ, l'ari poutithre fê ôtyè pye grantin po dèchindre.

Depuis qu'il vit le bout de chemise de Mélie qui se balançait devant le guichet comme pour lui dire un tas de bonnes choses, Pankouè ne s'est plus senti de joie.

Il a tourné autour de la maison en chantant et en sifflo-tant. Il a hurlé « Les filles à Colin » si fort et si mal que tous les chiens de Taraban se sont mis à japper pendant deux heures. « Maintenant (se dit-il) je suis tombé où il me fallait. Voilà ce que c'est d'être un bel homme et d'avoir du bien au soleil. Ça n'a pas été long, rien que de me montrer, la gracieuse fut bien aise. Et pour moi... je suis en état de contenter cette poulette ! »

Pankouè a pensé bien faire de ne pas trop se presser d'aller trouver sa douce. Il a attendu jusqu'à la nuit noire pour aller surprendre sa Mélie...dans son lit, à la chambre de dessus, en cachette de la mère !

Il est venu tout doucement, il a écouté un peu, il a vu la fenêtre ouverte, il a appuyé une échelle le long de la façade, et le voilà en haut, dans la chambrette de la pucelle.

Mélie, quand elle a aperçu son genèfle dans sa chambre, elle ne lui a pas laissé le loisir de bringuer longtemps. Elle lui a tiré une baffé qui a risqué de le fiché en bas dans les escaliers, puis alors, un coup de pied au cul si bien ajusté que le pauvre lui, à quatre pattes, s'est trouvé en bas au corridor. Juste comme il se relevait, la mère sort, une bougie à la main. Elle dit à Pankouè : « Que diable faites-vous dans ce lieu. Vous vous êtes certainement fait battre (au fléau) par la fille ! »

« Ce n'est rien, ce n'est rien que fait Pankouè, je voulais quand même descendre... ! »

Pour bien dire, s'il n'avait pas été... pressé, il aurait peut-être fait plus longtemps pour descendre !

Les tourbières de Fiaugères

S'il est un endroit que les habitants de Saint-Martin connaissent bien, c'est le parcours Vita de Fiaugères. Mais ce que l'on sait moins, c'est que ce parcours traverse des tourbières, des bas-marais et hauts-marais d'importance nationale inscrits dès 1991 à l'Inventaire Fédéral.

Inscrits à l'Inventaire Fédéral, cela signifie que leur importance est telle que les cantons et les communes sont obligés, depuis la signature par la Suisse de la Convention internationale de protection des zones humides (dite Convention de Ramsar) en 1971 et l'Initiative de Rothenturm en 1983, de protéger, d'entretenir et de restaurer ces milieux fragiles. Ces dernières années, le canton de Fribourg a entrepris divers travaux de revitalisation de tels marais et mandaté des plans de gestion de ces milieux à des biologistes locaux. C'est donc Monsieur Grégoire Schaub du bureau Natura Consultus qui a la charge de la gestion et des projets de restauration des marais de Fiaugères.

Mais tout d'abord qu'est-ce qu'un haut-marais ?

Un haut-marais est un écosystème constitué d'un sol imperméable qui retient l'eau de pluie et sur lequel prospèrent des sphaignes (des espèces de grosses mousses) qui en se décomposant créent de la tourbe. Ce milieu est très acide et peu oxygéné. Seul un petit nombre de plantes sont arrivées à s'adapter à un tel environnement et avec la disparition de tels marais, ces plantes sont devenues de plus en plus rares. Ainsi dans les hauts-marais de Fiaugères on trouve des plantes exceptionnelles comme des plantes carnivores (les Rossolis) ou les canneberges.

Un bas-marais est quant à lui un écosystème où la nappe phréatique affleure régulièrement ce qui en fait un milieu particulièrement humide... ce que les promeneurs n'auront pas manqué de remarquer avec ce printemps pluvieux ! Dans les bas-marais on retrouve également de nombreuses plantes spécifiques adaptées à ces milieux régulièrement inondés, telles les trèfles d'eau ou

des orchidées rares (Liparis de Loesel) protégées dans le canton.

Tout cet environnement et cette flore particulière abritent de nombreux insectes et animaux tout aussi exceptionnels. Ainsi on trouve à Fiaugères de rares papillons (certains Azurés), des libellules en voie de disparition (Cordulie arctique) ainsi qu'une chauve-souris menacée (la Barbastelle d'Europe) qui a longtemps été présente qu'en ce seul endroit du canton.

La biodiversité liée à ces écosystèmes est donc extrêmement riche mais aussi très fragile car dépendante de ces conditions particulières. De plus, il a été établi que les marais ont une importante fonction de rétention de CO² et en ces temps de réchauffement climatique, cette fonction régénératrice de plus en plus nécessaire est scrutée avec attention.

Or à cause des diverses interventions humaines du siècle passé (drainage, exploitation de la tourbe, etc.) ces marais s'assèchent peu à peu et des arbres et arbustes pionniers s'installent étouffant le milieu.

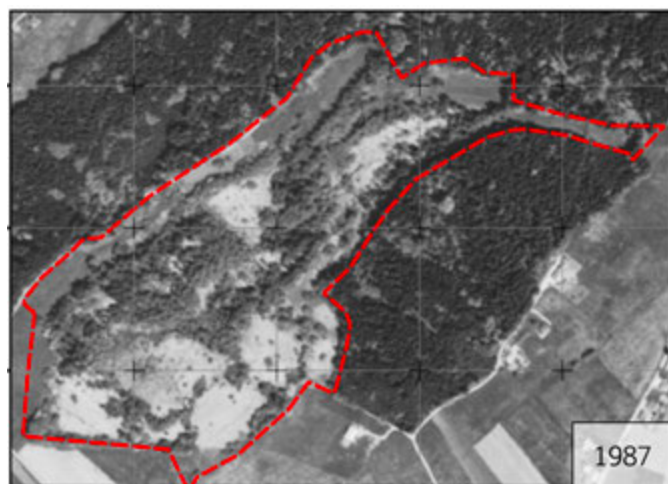
Ces prochaines années des travaux d'engvergure vont donc être réalisés à Fiaugères pour protéger et revitaliser ces marais. D'importantes coupes vont y être réalisées afin de maîtriser les arbres et arbustes envahissants et éviter ainsi l'embroussaillage définitif. Des travaux hydrologiques vont également être effectués afin de réguler la mise en eau. Ces mesures ont pour objectif de conserver ces écosystèmes exceptionnels afin que les générations futures puissent elles aussi en profiter. Ces travaux vous seront présentés en détail dans l'édition de printemps du Journal.

Lors de votre prochaine balade au parcours Vita, jouissez et profitez donc en connaissance de cause de cet environnement précieux et méconnu !

CS



Vue aérienne des marais de Fiaugères en 1930



Même vue des marais en 1987 où l'on voit bien l'emprise des arbres et arbustes